

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 novembre 2025.

- DEL2025-64 Autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire Forêt communale de Mont-Saxonnex,
 - Délibération approuvée.
- **DEL2025-65** Autorisation de signature de la convention avec l'association « Animaux Secours » via le refuge de l'espoir d'Arthaz,
 - Délibération approuvée.
- DEL2025-66 Autorisation de mandatements des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026,

 ⇒ Délibération approuvée.
- **DEL2025-67** Tableau des emplois 2026,
 - Délibération approuvée.
- DEL2025-68 Acquisition de parcelles situées au lieu-dit « La Gouille», en préemption via la SAFER

 ⇒ Délibération approuvée.
- DEL2025-69 Marché public de travaux d'aménagement de la traversée du chef-lieu et espaces publics paysagers pour la commune du Mont-Saxonnex n°T-PA-2024-01 Avenant n°1 au lot 2A,
 ➡ Délibération approuvée.
- DEL2025-70 Attribution d'un marché public de travaux concernant l'Ecole primaire Roger GUILLERMIN -Rénovation énergétique et réaménagement partiel – Travaux en site inoccupé, sur la commune de Mont-Saxonnex - Relance du lot n°5 « serrurerie », déclaré « sans suite pour motif d'intérêt général et notamment d'ordre économique » - n°T-PA-2025-05
 - ⇒ Délibération approuvée.
- DEL2025-71 2CCAM Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité touristique » à la Communauté de communes Cluses, Arve & montagnes,
 - ⇒ Délibération approuvée.
- **DEL2025-72** 2CCAM Autorisation de signature de la convention de refacturation du chantier d'insertion d'Alvéole sur le territoire des communes membres de la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes (annexe),
 - ⇒ Délibération approuvée.
- **DEL2025-73** 2CCAM Avis du conseil municipal de Mont-Saxonnex sur le projet arrêté du Schéma de Cohérence Territorial Mont-Blanc Arve Giffre.
 - Délibération approuvée.